PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 8 juin 2016, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

Présents: Au total 49 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 3 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, ainsi que M. Sandro Sprecher du Freiburger Nachrichten et Mme Margrit Käch du Murtenbieter.

Présidence : M. Eddy Werndli, Syndic. **Procès-verbal :** Hervé Mory, secrétaire.

Excusés: Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés: Pascal Kuchen, Andrea Niggli, Barbara Meier, Robert Brönnimann, Leo Etter et Werner Etter.

Scrutateurs : Sont nommés scrutateurs : Rita Jufer, Bernard Matthey-Doret et Laurent Schmutz.

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 21 du 27 mai 2016, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué 15 jours avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

Le Syndic présente les nouveaux membres du CC et adresse ses remerciements aux deux anciens membres ayant cessé leur fonction, soit MM. Laurent Schmutz et René Zürcher.

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 décembre 2015
- 2. Comptes 2015
 - **2.1** Fonctionnement
 - **2.2** Investissement
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - **2.4** Approbation
- 3. Statuts de l'Association pour l'évacuation des eaux usées du Seeland Sud, approbation
- 4. Nomination de l'organe de révision, période 2016 2018
- 5. Nomination de la commission financière pour la période législative
- 6. Nomination de la commission d'aménagement pour la période législative
- 7. Nomination de la commission de naturalisation pour la période législative
- 8. Mode de convocation des assemblées communales pour la période législative
- **9**. Délégation de compétence au Conseil communal selon l'art. 10, al. 2 de la loi sur les communes, jusqu'à un montant de Fr. 20'000.00
- 10. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 décembre 2015

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

<u>Résultat</u>: approbation à l'unanimité.

2. Comptes

2.1 Fonctionnement

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation des comptes.

Les principales explications figurent dans le bulletin d'information.

M. Rentsch ne va dès lors pas entrer dans les détails, il va se concentrer sur les principales différences dans chaque chapitre. Les chiffres de sa présentation sont indiqués en milliers de francs et sont présentés sous forme de graphique.

Bilan 2015

Alfred Rentsch présente la structure du bilan sous forme de tableau avec les pourcentages de chaque secteur. Les liquidités sont bonnes et la moralité de paiement d'une moyenne de 80 jours est correcte. Les emprunts totaux s'élèvent à CHF 11'072'000.00. L'augmentation se justifie par l'achat du bâtiment de la Rte Principale 52, par la participation à l'équipement Fin du Mossard et par l'assainissement à la Ruelle du Village. Ces positions ont cependant en contrepartie des valeurs réelles dans les actifs. Il faut aussi relever des amortissements d'emprunts pour CHF 115'.

Réserves 2015

Les tableaux des réserves se résument ainsi :

	Etat	Augmentation	Réduction	Etat
	31.12.2014			31.12.2015
Réserves obligatoires				
Abris PC	601'350.00			601'350.00
Police du feu	0.00	71'568.10		71'568.10
Eau potable	180'449.47	36'668.24		217'117.71
Eau usée	174'404.94	70'862.43		245'267.37
Ordures	90'671.60	34'127.45		124'799.05
Total	1'046'876.01	213'226.22		1'260'102.23

Autres réserves				
Chemins AF	156'455.75	3'000.00		159'455.75
Drainages	10'000.00			10'000.00
Imprévus	62'000.00			62'000.00
Fonds "Jenzer"	1'300.00			1'300.00
Forêts	20'571.65			20'571.65
Police du feu	66'180.35		66'180.35	0.00
Total	316'507.75	3'000.00	66'180.35	253'327.40

Question? Il n'y pas de question, on passe à la suite.

Comptes de fonctionnement

Alfred Rentsch présente des graphiques indiquant les chiffres des comptes par rapport à ceux du budget d'une manière globale et ensuite pour chaque chapitre. Ces tableaux sont très explicitent. Il commente ensuite les principaux éléments de chaque chapitre.

Chapitre 0 - Administration

Les émoluments du Conseil communal sont plus élevés de CHF 12' que budgétés. Ce surcoût de cette position au budget s'explique par le fait que le forfait annuel des membres du Conseil communal a été légèrement augmenté et qu'il y a également eu plusieurs séances extraordinaires. Vu que durant les 5 dernières années, le Conseil communal n'a effectué aucune sortie, contrairement à ce qui se fait d'une manière régulière dans d'autres communes, le Conseil communal a décidé d'effectuer un week-end prolongé à Vienne. Le Conseil communal avait toujours renoncé à ce genre d'activité par esprit de volonté d'économie. C'est seulement quand il a pris connaissance des résultats positifs des comptes 2014 qu'il a décidé d'entreprendre ce voyage. Nous reconnaissons, que ce n'était pas trop réfléchi d'entreprendre ce voyage spontanément, puisque nous avons dépassé le budget pour ce poste.

Chapitre 1 - Ordre public

Grâce à l'estimation prudente de l'association Regio Due, les dépenses sont inférieures de 38'. Les recettes relatives aux taxes de remplacement sont également inférieures de CHF 28'. Cela provient du fait que pour le budget le Conseil communal avait tablé avec une taxe de CHF 300.00. Finalement, la taxe facturée était de CHF 250.00. Le surplus de CHF 5' a été mis en réserve.

Chapitre 2 - Enseignement et formation

Dans le domaine de la formation les coûts n'ont heureusement pas été si élevés que ce que prévoyaient le canton et les cercles scolaires. Pour l'école primaire, cela correspond à CHF 20' de moins et pour le CO à CHF 13' de moins.

Chapitre 3 – Culture et loisirs

Dans le compte «dons à buts culturels» les dépenses sont supérieures de CHF 3' que budgétées. Il y a ici, en plus des cadeaux d'anniversaires pour les visites aux personnes âgées du village, la participation au Murtenclassics de CHF 4', le Noël des personnes âgées pour CHF 2,5' et une participation au groupe du four pour CHF 1'.

Dans le domaine du sport, l'entretien des places de foot est inférieur de CHF 4'.

Le compte pour l'animation du village a été dépassé de CHF 5'. Ceci est dû avant tout à une participation unique pour la bénichon de CHF 2,5 ' et une participation pour la fête nationale de CHF 1,5'.

Chapitre 4 – Santé

Dans le domaine de la santé les coûts sont d'une manière globale plus élevés de CHF 12' que budgétés. En particulier, le compte pour les subventions aux soins spéciaux a été dépassé massivement, plus de CHF 32'. Dans les autres positions, il faut donc relever que les coûts ont été inférieurs.

Chapitre 5 – Affaires sociales

Vu d'une manière globale, le chapitre des affaires sociales correspond au budget. Il y a cependant pour les diverses positions des variations sensibles par rapport au budget. Ainsi, nous payons pour les institutions spécialisées environ CHF12 ' de plus. Il en va de même avec les aides sociales, plus de CHF 37'. Les surcoûts sont dû au fait que la commune n'avait pas connaissance de chiffres précis pour le budget. Ces surcoûts sont compensés par des remboursements du service social de l'ordre de CHF 46'.

Chapitre 6 - Transports et communications

Les coûts globaux sont inférieurs de CHF 11' par rapport au budget. Certaines dépenses ont cependant été plus élevées. Pour l'entretien des routes nous avons des coûts supplémentaires de CHF 13'. Les coûts d'entretien suivants n'avaient pas été prévus au budget: La clôture de la place d'attente du bus scolaire, CHF 3', travaux de remise en état de troncons de routes par Routes Modernes SA. CHF 9', mise en places de bordures. CHF 5'.

Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement

EAU POTABLE

Les coûts d'entretien sont inférieurs de CHF 7' que budgétés. De plus, nous avons encaissé CHF 26' de plus avec la vente d'eau. Cela a permis d'effectuer des réserves de presque CHF 37'.

EAU USEE

Il y a eu environ CHF 37' de plus de taxe d'encaissés. De plus, les coûts d'entretien ont été inférieurs de CHF 18'. La participation à la STEP Morat a également été inférieure de CHF 7' que budgétée. Tout cela a permis une attribution aux réserves de CHF 71'.

DECHETS

Des réserves pour CHF 34' ont été constituées. C'est pourquoi, comme nous vous l'avions annoncé lors de la dernière assemblée communale, nous procédons au ramassage gratuit des déchets verts 4 fois par année. Il n'y a pas de sens pour le moment de continuer à faire des réserves, vu qu'il n'y a pas de projet actuellement prévu qui devrait être financé.

CIMETIERE

prévu en 2015 CHF budaet nous avions pour CHF 1' ont été utilisés. Dans l'ensemble le domaine du cimetière a coûté CHF 15' de moins que prévu.

AMENAGEMENT

Dans l'ensemble, il y a eu CHF 12' de dépenses de moins que prévu, mais aussi CHF 9' de moins de recettes. Grâce aux membres compétents et efficaces de la commission des constructions. CHF 6' ont pu être économisés. Les recettes des permis de construire sont cependant inférieures de CFH 10' à celles qui avaient été budgétées.

Chapitre 8 – Economie

Les charges dans les domaines de l'économie, de l'agriculture et des forêts sont inférieures de CHF 5' par rapport au budget. Sur le graphique on remarque un dépassement de CHF 15' par rapport au budget. Au budget on avait prévu un prélèvement à la réserve de CHF 15' pour des travaux d'entretien. Prélèvement qui n'a pas été effectué.

Chapitre 9 – Finances et impôts

Développement des impôts des 8 dernières années en comparaison. Globalement, les recettes d'impôts évoluent d'une manière positive. L'impôt sur le revenu est légèrement inférieur à celui de 2014. La délimitation des impôts précédents encore à encaisser a été estimée d'une manière prudente. L'impôt sur le capital est difficile à budgéter. Les prestations en capital, que les personnes privées recoivent (LPP, assurances, etc.) ne peuvent pas être estimées à l'avance. Il est réjouissant de constater que les impôts sur le bénéfice des personnes morales augmentent. D'un minus de - 398' en 2011, nous sommes passés à un bonus de 441'.

Intérêts des dettes : CHF 10' ont été économisés sur les charges d'intérêts, vu qu'un emprunt de CHF 1'800' a pu être renouvelé à un taux nettement inférieur. Cela signifie une diminution d'intérêt pour cet emprunt de CHF 25'. De plus, les nouveaux emprunts pour la Ruelle du Village et le bâtiment de la Rte Principale 52 ont aussi pu être conclus avec des taux d'intérêts très intéressants.

Amortissements: Comme nous vous l'avions déjà communiqué lors de l'assemblée communale du 09.12.2016, le service des communes a en collaboration avec le secrétaire communal examiné et mis à jour le tableau des amortissements. De ce fait,

l'amortissement prévu au budget 2015 était donc trop élevé. C'est pourquoi les amortissements obligatoires 2015 de CHF 312' sont de CHF 63' moins élevés que budgétés.

<u>Bâtiments</u>: Les coûts d'entretien pour les bâtiments communaux sont de CHF 12' supérieurs à ce qui a été budgété. Ceci est avant tout dû aux coûts des annonces pour le bâtiment de la Rte Principale 52 et des loyers pour les locaux de la voirie pour le matériel et les véhicules.

Résultat annuel

Le budget 2015 prévoyait un déficit de de CHF 71'. En fait, nous avons réalisé un bénéfice de CHF 71'. Ce résultat positif provient du fait que les rentrées d'impôts pour 2015 avaient été prévues d'une manière prudente. Heureusement, car finalement nous avons pu encaisser plus d'impôts qui ont permis ce résultat positif.

Cash flow

Le cash flow s'élève à CHF 530'.

Questions? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

2.2 Investissement

Chaque investissement est présenté séparément en détail sous forme de tableau de la même forme que ce qui figure dans le libretto. Ils peuvent se résumer ainsi.

Chapitre		Comptes 2015		Budget 2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4.	Santé	318'761.40	0.00	324'000.00	0.00
6.	Transports et communications	281'513.75	0.00	160'000.00	0.00
7.	Aménagement et protection de l'environnement	618'841.25	76'467.25	492'325.00	185'000.00
9.	Finances et impôts	2'400'000.00	0.00	0.00	0.00
	Total	3'619'116.40	76'467.25	976'325.00	185'000.00
	Investissements nets		3'542'649.15		791'325.00

Alfred Rentsch clôt ainsi son rapport.

Questions? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Ce rapport est lu en français par Mme **Isabelle König.** Il est projeté en même temps en allemand. Le rapport de révision est basé sur la lettre de l'organe de révision Kramer & Isenring AG. Les exigences légales du canton ont été respectées. La commission financière relève le résultat positif de l'exercice 2015 qui boucle avec un bénéfice modeste de CHF 71'132,39 avec un total au bilan de CHF 13'567'287.35. Les investissements bénéficiant de prêts à long terme (Rte Principale 52 et Ruelle du Village) pour CHF 3'160'000.00 pèsent. L'endettement par habitant est de CHF 6'774.00. La commission financière sur la base de la recommandation de l'organe de révision propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015.

Il n'y a pas de question, l'on passe aux votes.

2.4 Approbation

<u>Comptes de fonctionnement 2015:</u> L'assemblée approuve sans avis contraire les comptes de fonctionnements 2015 qui bouclent avec un bénéfice de CHF 71'132.39.

<u>Comptes des investissements 2015</u>: l'assemblée approuve sans avis contraire les comptes des investissements 2015 qui bouclent avec un investissement net de CHF 3'542'649.15.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. On passe au point suivant.

3. <u>Statuts de l'Association pour l'évacuation des eaux usées du Seeland Sud, approbation</u>

La parole est donnée à **Thierry Mauron** pour la présentation de cet objet.

La STEP de Morat est âgée de 40 ans et les installations bien qu'en bon état sont en fin de carrière et le traitement de l'eau est à sa pleine capacité. Il en est de même pour la STEP de Chiètres. De plus nous payons une taxe supplémentaires de 9.- Fr. par habitant/par an pour l'élimination des micropolluants, qui alourdit considérablement les charges de chaque commune de l'association. Le 3 mars 2016, les comités et délégués des 2 associations ont décidé de fusionner pour constituer une seule entité qui s'appellera STEP Seeland Sud. Selon la loi, toutes les communes membres doivent approuver les statuts de la nouvelle association pour qu'elle puisse être crée. Une fois cette étape franchie, le comité et les groupes de travail pourront entreprendre les travaux préparatoires tels que les devis qui aboutiront sur le montant d'investissement de la nouvelle STEP. Ce montant sera divisé selon une clé de répartition complexe qui prend en compte le nombre d'habitants, l'état des canalisations et le volume d'eau traitées par commune. Il en sera de même pour les charges d'exploitations de la nouvelle station. Ces coûts calculés par habitants seront moins élevé qu'actuellement. La STEP de Morat pourra aussi bénéficier d'un montant de rachat par la nouvelle association. La nouvelle conduite reliant Chiètres à Morat sera à la charge des communes de la STEP de Chiètres. Pendant ce temps les deux STEP encore en service seront maintenues en tant qu'identité séparée. Si les statuts sont acceptés, la nouvelle association sera créée le 1 juillet 2016 avec un contrat de fusion ou tous les détails de répartitions de coûts seront traités. Il est aussi mentionné que la présidence de la nouvelle association revient en main de la STEP de Morat. Pour défendre nos intérêts au sein de cette nouvelle STEP, des sous-régions regroupant plusieurs communes ont été créées. Nous faisons partie de la sous-région 5 avec la commune de Meyriez et de Greng. Chaque sous région aura droit à un représentant au comité de la nouvelle association.

Sous-région 1: Mont-Vully Sous-région 2: Chiètres

Sous-région 3: Montilier

Sous-région 4: Morat

Sous-région 5: Courgevaux, Greng, Meyriez

Sous-région 6: Ferenbalm, Golaten, Gurbrü, Münchenwiler, Wileroltigen

Sous-région 7: Fräschels, Galmiz, Gempenach, Ried bei Kerzers, Ulmiz

Les délégués, le comité de la STEP Morat, ainsi que le Conseil communal vous prie d'approuver les statuts.

Question? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

<u>Résultat du vote</u> : L'assemblée accepte avec une large majorité et aucun avis contraire la les statuts l'Association pour l'évacuation des eaux usées du Seeland Sud.

4. Nomination de l'organe de révision, période 2016 – 2018

La parole est donnée à la commission financière. Cette dernière propose de reconduire le mandat pour une durée de 3 ans à l'organe de révision Treuhand + Immorat AG (anciennement : Kramer & Isenring).

Question? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée accepte avec une large majorité et aucun avis contraire la proposition de la commission financière. Treuhand + Immorat AG sera l'organe de révision pour la période 2016 à 2018.

5. Nomination de commission financière pour la période législative

Le **Syndic** explique que selon la loi, la commission financière doit être composée d'au moins 3 membres. A Courgevaux, la commission est composée de 5 membres.

Alfred Rentsch présente les candidats annoncés. Les personnes suivantes se mettent à disposition : Roland Bollin (sortant), Robert Brönnimann (sortant), Gérald Cotting (sortant), König Isabelle (sortante) et Beat Marfurt (nouveau).

MM. Roland Bollin et Beat Marfurt sont excusés ce soir.

M. Laurent Schmutz propose comme candidat M. Félix Mülhauser. Ce dernier accepte de se mettre à disposition.

Le Syndic relève qu'avant de passer à la nomination des membres, l'assemblée doit se décider sur le nombre de membres de la commission financière. Le Conseil communal propose de continuer avec cinq membres.

M. Hans Tschirren constate qu'il y a 6 candidats. Il propose de faire une commission à six membres. Le Syndic répond que dans la pratique, il est mieux d'avoir des commissions avec des chiffres impairs. L'on passe au vote.

<u>Résultat du vote</u> : L'assemblée décide à une grande majorité, deux voix contraires, d'avoir une commission de 5 membres.

L'on passe maintenant à l'élection à proprement dit des membres. L'élection aura lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Le secrétaire explique les modalités du déroulement. Les scrutateurs procèdent à la distribution des listes, à leur récolte et ensuite ils procèdent au dépouillement.

Résultat de l'élection :

Bulletins distribués: 49
Bulletins rentrés: 49
Bulletins blancs: 1
Bulletins valables: 48

Sont élus :

Bollin Roland, 45 voix König Isabelle, 41 voix Cotting Gérald 40 voix Brönnimann Robert 35 voix Mülhauser Félix 33 voix

Ont obtenus des voix

Marfurt Beat 25 voix

6. Nomination de la commission de l'aménagement

Le **Syndic** explique que la commission de l'aménagement à Courgevaux est composée de 5 membres. Selon la loi, la majorité des membres doit être votée par l'assemblée communale. Le CC propose de poursuivre avec 5 membres pour la prochaine période législative. Cette proposition est soumise au vote vu qu'il n'y a pas de remarque.

<u>Résultat du vote</u> : L'assemblée décide à une grande majorité d'avoir une commission de 5 membres.

Alfred Rentsch présente les candidats qui se mettent à disposition.

- Bernard Matthey-Doret (sortant)
- Philipp Reichen (sortant)
- Alfred Rentsch (élu par le Conseil communal)
- Roland Tinguely (sortant)
- Beat Zweifel (nouveau)

Il n'y a pas d'autre proposition, les quatre candidats restant à élire sont donc élus tacitement.

7. Nomination de la commission de naturalisation

Le **Syndic** explique que la commission de naturalisation à Courgevaux est composée de 5 membres. Elle doit être constituée de 5 à 11 membres. Le CC propose de poursuivre avec 5 membres pour la prochaine période législative. Cette proposition est soumise au vote vu qu'il n'y a pas de remarque.

<u>Résultat du vote</u> : L'assemblée décide à la grande majorité d'avoir une commission de naturalisation de 5 membres.

Alfred Rentsch présente les candidats. Il y en huit.

- Luana Cassarà (nouveau)
- Marc Damerau (nouveau)
- Yannick Freiburghaus (sortant)
- Rita Jufer (sortant)
- Nicole Reichen (nouveau)
- Laurent Schmutz (nouveau)
- Hans Tschirren (sortant)
- Marcel Zumsteg (nouveau)

Mme **Rita Jufer** demande si Mme Luana Cassarà peut faire partie vu qu'elle est Conseillère communale, car jusqu'à maintenant le Conseiller communal responsable des affaires sociales participaient à la commission de naturalisation avec une voie consultative? Le **Syndic** que la loi le permet et que dans d'autres communes voisines c'est le Conseiller communal qui est même président de la commission de naturalisation. Il n'y pas de proposition supplémentaire, l'élection aura lieu au scrutin de liste.

Les scrutateurs procèdent à la distribution des listes, à leur récolte et ensuite ils procèdent au dépouillement.

Résultat de l'élection:Bulletins distribués :49Bulletins rentrés :49Bulletins blancs :1Bulletins nuls :1Bulletins valables :48

Sont élus :

Freiburghaus Yannick: 40 voix
Reichen Nicole: 31 voix
Schmutz Laurent: 30 voix
Tschirren Hans: 29 voix
Cassarà Luana: 28 voix

Ont obtenus des voix

Damerau Marc 26 voix Jufer Rita 20 voix Zumsteg Marcel 16 voix

8. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016 – 2021

Selon la loi sur les communes, art. 12, l'assemblée communale décide du mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. Jusqu'à ce jour la convocation individuelle était appliquée. Le Conseil communal propose à l'assemblée de maintenir ce mode. Personne ne demandant la parole, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée communale décide, sans contre épreuve, d'appliquer le mode de convocation par convocations personnelles.

9. Délégation de compétence au Conseil communal selon l'art. 10, al. 2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr. 20'000.00

Le **Syndic** propose de fixer cette limite à Fr. 20'000.00 qui était déjà en vigueur durant la législature précédente. Personne ne demandant la parole l'on passe au vote.

<u>Résultat du vote</u>: L'assemblée communale approuve, sans contre épreuve, la délégation de compétence jusqu'à un montant de Fr. 20'000.00.

10. Divers

Le **Syndic** informe que les toutes les parcelles à Fin du Mossard Sud ont été vendues. **Alfred Rentsch** rappelle la soirée d'information du 12 juin 2016 relative au nouveau plan d'aménagement local.

Thierry Mauron informe que des travaux de contrôle relatifs à l'eau claire se font dans le village pendant environ un mois. Il demande de la compréhension si cela pouvait causer certaines nuisances.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

M. Scheidegger demande de pouvoir avoir une séance avec la personne responsable des routes, pour discuter de la situation à Champ Olivier. Mme **Myriam Danthe** se mettra en contact avec lui. Le Syndic rajoute que le CC a un rendez-vous prochainement avec les propriétaires des locatifs.

M. **Ernst Glauser** relève le nouveau système de vote qui est plus compliqué. Le Syndic répond que ces directives sont cantonales. La commune va lors des prochaines votations donner une information supplémentaire sur la manière de voter.

Plus personne ne demandant la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 22.30 h. en invitant les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic : le secrétaire :

Eddy Werndli Hervé Mory